

Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que l'Escalade, organisée par la Compagnie de 1602 dans le but de commémorer la bataille de l'Escalade qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, constitue une tradition de premier plan à Genève, laquelle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel;

observant que les arts du spectacle, comme les rituels et événements festifs représentatifs d'un savoir-faire traditionnel, participent de la diversité culturelle que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser;

relevant que l'Escalade figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que l'Esprit de Genève ou le Feuillu;

estimant que l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à l'instar du Carnaval de Bâle (inscrit depuis le 7 décembre dernier) ou de la Fête des vigneron de Vevey (première tradition suisse à y figurer, depuis 2016), permettrait une préservation à l'échelle mondiale, respectivement une visibilité sur un plan global, bénéfique au rayonnement de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures utiles (en collaboration avec la Compagnie de 1602, ainsi qu'avec les autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, et cantonales) pour étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel, dans le but de favoriser celle-ci, dans les meilleurs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2020.

La Suisse a ratifié en 2008 la Convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle a initié depuis une politique globale de sauvegarde, de promotion et de recherche relative aux traditions vivantes existant en Suisse. Elle s'est engagée à dresser et à mettre à jour périodiquement un inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Suisse.

Entre septembre 2010 et septembre 2012, une première étape importante de ce processus a été menée à bien à travers la réalisation d'un inventaire national établi

par les cantons et la Confédération. Intitulé *Liste des traditions vivantes en Suisse*, ce premier inventaire, qui comprend également l'Escalade, est accessible sous:

www.traditions-vivantes.ch

La Liste comprend actuellement 199 traditions, sélectionnées par des experts, des représentants des services culturels cantonaux et la commission suisse de l'Unesco sous la direction de l'Office fédéral de la culture. Elle est la base et la condition préalable d'une nomination des traditions vivantes à la liste de l'Unesco du patrimoine culturel immatériel.

En mars 2013, le Département fédéral de l'intérieur a institué un groupe d'expert-e-s fédéraux pour l'établissement d'une Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse. Ce groupe s'est vu confier le mandat de remettre au Conseil fédéral un rapport accompagné de recommandations sur une liste de candidatures. Son travail est de nature consultative. Le rapport détaillé est accessible sous:

www.bak.admin.ch/PCI

Les candidatures suisses pour cette liste représentative du patrimoine culturel immatériel sont la Fête des vigneronns de Vevey, le Carnaval de Bâle, la gestion du danger d'avalanches, les Processions de la Semaine sainte à Mendrisio, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, le design graphique et typographique suisse, la saison d'alpage en Suisse et le yodel.

Issues de la *Liste des traditions vivantes en Suisse*, les candidatures relatives à ces éléments seront présentées à l'Unesco progressivement au cours des prochaines années, en règle générale à raison d'un dossier par an. En effet, les listes de l'Unesco ne permettent d'inscrire qu'un nombre limité de traditions vivantes pour chaque pays. La Confédération avait souhaité étudier et mettre en avant les éléments qui avaient le meilleur potentiel pour une inscription à l'Unesco, tant pour donner une visibilité aux traditions suisses à l'étranger que pour contribuer à diversifier les listes internationales par le biais de propositions originales.

Bien que toutes les entrées de la *Liste des traditions vivantes en Suisse* ne puissent être inscrites, celle-ci, en tant qu'inventaire national, garde une place centrale dans le travail de la Confédération sur le thème du patrimoine culturel immatériel.

L'Escalade n'a pas (encore) été retenue comme candidature par le groupe d'experts fédéraux pour la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Une prochaine actualisation n'est pas prévue avant 2023. Mais le Conseil administratif veillera à soutenir adéquatement le Canton en temps voulu dans ses démarches futures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan